



Avenant aux instructions de course N°3
Novembre à Hyères 2016

IC Monotypes

Modifier et compléter l'Art 14.4, comme suit :

14.4 L'annexe P s'applique modifiée comme suit :

14.4.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par une pénalité d'un tour

14.4.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première

Affiché le 11 Novembre 2016 à

Le PJU
Abel Bellaguet